

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 740 portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement vétérinaires stagiaires

n° 740

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 juin 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur.

Vu la délibération de l'Assemblée territoriale n° 65 en date du 5 juillet 1958 portant statut général des fonctionnaires des Cadres territoriaux due exécution E ar. arrêté n°1/80/CAR au 15 juillet 1958.

Vu l'arrêté n° 61/17/SPCG du 24 février 1961 fixant le régime et des accessoires des fonctionnaires des Cadres territoriaux

Vu l'arrêté n° 61/29/SPCG du 17 mars 1961 portant organisation du Corps territorial du Service de l'Elevage

Vu l'arrêté n° 61/71/SPCG du 8 juin 1961 portant organisation et programme des concours pour l'accès aux emplois des cadres territoriaux du Service de l'Elevage

Sur proposition du Ministre de la Production, de l'Elevage et de l'Agriculture et du Ministre de la Fonction publique

Vu les inscriptions budgétaires

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un concours direct pour le recrutement de trois infirmiers-vétérinaires stagiaires est ouvert au Service de l'Enseignement le jeudi 27 juillet 1961 à 7 h. 15.

Art. 2

—Les déclarations de candidature établies sur papier timbré et accompagnées des pièces réglementaires ci-après désignées devront être déposées au Ministère de la Fonction-publique (bureau du Personnel territorial) au plus tard le samedi 15 juillet 1961 avant 11 h. 30 : — copie certifiée conforme de la carte d'identité française ; — acte de naissance ou copie du jugement supplétif de naissance — extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) ; — copie certifiée conforme du diplôme de Certificat d'Etudes Primaires ou d'un diplôme équivalent.

Art. 3

—Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera, selon la procédure d'urgence.

Pour le Chef du Territoire en mission : —Le Secrétaire Général pi.,charaé de l'expédition des Aaiiesboumntes,Guy FÉNARD.